

ABONNEMENTS & ANNONCES

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnements, le Mois de 40 centimes, le Trimestre de 1.15, l'Année de 3.50. Les autres départements de France, le Mois de 45 centimes, le Trimestre de 1.30, l'Année de 4.00. L'étranger, le Mois de 50 centimes, le Trimestre de 1.50, l'Année de 4.50.

## UN ATTENTAT A LA DYNAMITE A LEVALLOIS-PERRET

### La IV<sup>e</sup> Journée de la Semaine Sociale de France

#### LE VOTE DES FEMMES

Si notre Parlement est en vacances, la Chambre des communes anglaise travaille encore.

Elle vient d'adopter en première lecture par une majorité de 109 voix le bill conférant aux femmes le droit de suffrage dans les élections parlementaires.

De même que c'est l'opinion publique tout entière qui, en France, avait en quelque sorte imposé au législateur la mise à l'étude de la Représentation proportionnelle, c'est aussi l'opinion publique qui força le Parlement anglais à s'occuper du vote des femmes.

Les suffragettes de Londres ont mené avec une telle vigueur et une telle ténacité leurs manifestations qu'elles ont bien fini par se faire entendre des oreilles volontairement closes qui refusaient d'écouter leurs revendications.

Ce bill, naturellement a suscité de chaudes discussions.

Ses partisans qui ont eu gain de cause une première fois, le défendaient énergiquement. La femme n'est rien en politique, pourquoi ? L'homme règle tout ; il a le pouvoir législatif qu'il s'est donné lui-même, il se sent le plus fort, il ne veut rien céder. C'est tout simplement la mise en pratique de l'odieuse maxime : « La Force prime le Droit ».

Car c'est bien un droit qu'ont les femmes de voter. Elles sont tout autant intéressées que les hommes à ce que le pays qu'elles habitent soit bien gouverné par de bons législateurs. Ce ne sont pas des étrangères. Pourquoi n'auraient-elles pas leur mot à dire dans une consultation nationale et ne pourraient-elles exercer librement leur choix ?

Elles sont très nombreuses aussi ; elles doivent donc compter dans un système électoral où c'est le nombre qui est la base de l'autorité.

Beaucoup d'entre elles gagnent leur vie par un labeur parfois écrasant qu'on n'a même pas songé à protéger suffisamment ; elles ont donc leurs intérêts à défendre. La plupart se montrent à la hauteur des tâches qu'on leur confie ou que la vie leur fait assumer. Elles se montrent ainsi et souvent les égales de l'homme et ne pas ses inférieures. Elles doivent avoir le droit comme lui d'exprimer leur volonté.

Ce sont là quelques-unes des raisons qu'ont fait valoir les « suffragettes ».

Les « antisuffragistes », eux, sont irréductibles. Ils invoquent d'ailleurs principalement des arguments de fait et de pratique qui n'ont aucunement le principe.

La femme, disent-ils, est trop sujette aux émotions ; elle est facilement intransigente ; de plus, elle ne s'entend nullement aux questions politiques qui d'ailleurs la débarrasseraient de ses devoirs ; car ils admettent, eux, que la question de l'électorat et de l'éligibilité sont liées ; alors qu'on peut très bien accepter l'électorat sans l'éligibilité qui, en effet, semble ne pas correspondre aux destinées naturelles de la femme.

Elles ajoutent encore que le nombre des femmes étant supérieur à celui des hommes, elles auraient la prédominance dans le corps électoral et que cela pourrait devenir compromettant pour la nation.

Mais les suffragistes peuvent répondre par un fait très curieux qui vient de se passer en Norvège :

Une loi déjà ancienne conférait aux femmes le droit de vote, mais le limitait à des catégories censitaires. Une loi nouvelle vint l'étendre et le rendre universel. De ce fait les électeurs femmes atteignirent le nombre de 490.000 alors que les électeurs hommes n'étaient plus que 430.000. Des élections communales ont eu lieu sous ce régime, et il n'est personne qui ait dit que la Norvège s'en fut mal trouvée.

La Norvège n'est pas d'ailleurs la seule nation qui a expérimenté le suffrage féminin. Les Etats-Unis et l'Australie l'ont essayé aussi et les résultats, semble-t-il, n'en ont pas été si mauvais.

Le Parlement anglais adopta-t-il définitivement la réforme ? On ne peut encore le prévoir car le bill doit être discuté en Commission devant la Chambre constituée en Comité et les adversaires sont résolus à faire tous leurs efforts pour la faire échouer.

Quoi qu'on puisse penser, en tous cas de cette question, il est vraisemblable qu'un jour, elle se posera aussi en France ; il n'est pas possible qu'elle agite longtemps les pays voisins sans qu'elle parvienne jusqu'à nous. Nous avons déjà eu de nombreuses candidates aux élections législatives dernières ; c'est la première tentative ; il y en aura sans doute d'autres. Il faudra bien alors qu'on s'en occupe.

Ce n'est là, après tout, que le développement normal des idées démocratiques qui entraînent tous les pays dans leur marche au progrès. Le suffrage universel pénètre partout. Les peuples qui ne l'ont pas encore combattu pour l'obtenir ; ceux qui l'ont, en cherchant à l'étendre aux femmes, ont-ils dit à la rendre conforme à son principe, à la faire réellement universel.

Les démocrates pourraient-ils dire que ce n'est pas un très grand progrès ?

#### BULLETIN

La quatrième journée de la Semaine Sociale a obtenu un grand succès avec les cours de M. E. Duthoit, Boisgard, Gand et Lerolle.

M. Saens Pena, président de la République Argentine s'est embarqué jeudi à Boulogne à destination de l'Amérique du Sud.

Un attentat à la dynamite a été commis à Levallois-Perret.

Le lieutenant-colonel Bouquero, commandant le cercle de la Moulouya, est mort.

Le chef de la police de Varsovie a été tué par un terroriste.

#### LA MORT TRAGIQUE

### L'aviateur Kinet

#### LA CHUTE FATALE. RÈCIT DE TÉMOINS

Bruxelles, 4 août. — Les débris du biplan qui s'est éfoncé sous le malheureux Kinet, ont été ramassés, mercredi soir, au champ d'aviation et remis dans le hangar qu'occu-



NICOLAS KINET

paît le pauvre garçon. Ils sont arrivés à 8 h. 20.

Nous avons vu, jeudi matin, à Wesenbeck, M. Willeghem, qui travaillait dans le champ où est tombé l'aviateur légeois. Il se trouvait là, à cinquante mètres de l'endroit où s'est produit l'accident, occupé à la cueillette des pois, avec sa mère. Etant donné que tous les jours Kinet, Lanser, Oleslagers venaient évoluer au-dessus des campagnes de Wesenbeck, les habitants ne prenaient plus grand intérêt aux tonnelements des moteurs. Ils en voyaient tant ! Kinet passait donc au-dessus d'eux et se trouvait bien à une altitude d'environ cinquante mètres. L'air était fort calme.

Soudain, un coup de vent très violent hurla dans les arbres, et instinctivement surpris par le bruit de tempête brusque, la mère et le fils levèrent les yeux. A ce moment précis, Kinet effectuait un virage. Il fut pris dans le tourbillon rapide.

Ferriérés, les deux spectateurs virent le grand oiseau se retourner complètement, le bec en avant. Puis ce fut la chute effroyable, vertigineuse. On sait le reste.

D'autres habitants du village nous ont dit qu'ils avaient constaté les difficultés qu'avait l'aviateur de se tenir dans les airs, déjà depuis quelques moments. Son appareil avait des heurts incessants en passant et repassant au-dessus de la campagne.

#### La carrière de l'aviateur

Tous les sportsmen ont connu Nicolas Kinet ; ce fut un courageux et très adroit monoplaniste. Mais la piste des vélocédroles ne lui suffisait pas. Il voulait s'élever par les airs. Ce fut son ami et Liégeois comme lui, Charles Van den Born, qui fut son professeur d'aviation, à Mourmelon.

Le 9 mai, Nicolas Kinet faisait des vols de 10, 15 et 20 kilomètres.

Le 12 mai, il vola à 120-mètres de hauteur sur une distance de 30 kilomètres, puis, à 40 mètres, il emmena son frère, Louis Kinet, comme passager, sur 40 kilomètres.

Le 14 mai, il obtenait brillamment son brevet de pilote puis, avec un Liégeois, M. A. Stembert, il couvrait, à 50 mètres de hauteur, 20 kilomètres au-dessus de la campagne.

Le 15 mai, il vole avec deux passagers et fait 10 kilomètres. Une heure après cet exploit, il devient recordman du monde avec passager en volant, avec son frère Louis, pendant 2 h. 51 m. 0 s. 1/5.

Nicolas Kinet prit part au meeting de Beldapest, le 5 au 15 juin dernier. Il y remporta un lot d'aviateurs de toute première marque, parmi lesquels Paulhan, Wagner, Ener, Laatham, Erey, Emiff, etc. ; il fut le triomphateur, volant par tous les temps, faisant de la distance et de la hauteur au milieu de la tempête.

Si l'on ajoute à la première place du grand prix de la totalisation du temps, le premier prix du passager, le troisième prix de durée, le second de distance, le troisième des débutants et un troisième de prix, nous arrivons, en y ajoutant tous les prix quotidiens de distance et de durée remportés par le jeune

aviateur légeois dans le premier meeting auquel il participait, à ce résultat qu'il est arrivé à gagner la somme de 32.400.

A Stockel, Nicolas Kinet était en tête du classement, sauf pour les épreuves d'altitude !

#### Le transfert du corps de l'aviateur

Le corps de l'infortuné Kinet qui avait été déposé à la maison communale de Wesenbeck, a été transporté jeudi à 2 heures, à la gare de Wesenbeck-Stockel, pour être dirigé vers Liège.

#### Choses et Autres

— La grève des plombiers, couvreurs-zingueurs ne semble pas devoir réussir.

— Elle a du plomb dans l'ail.

— Cette grève présente une particularité curieuse.

— Laquelle ?

— Le zinc chôme, mais pas le mannequin.

— Les préparateurs en pharmacie réclament la fermeture à neuf heures.

— Et pour l'obtenir ils vont manifester tous les soirs jusqu'à minuit !

Guibouard a emmené son fils passer ses vacances à Contrexéville.

— Je lui devais bien cela, a-t-il dit. Il a eu le premier prix de calcul.

Marchez dans la bonne voie et ne quittez pas les sentiers du juste.

#### Chez les Unifiés de la Loire

Saint-Etienne, 4 août. — La section stéphanoise du Parti unifié se plaint de ce que la discipline républicaine ne s'est pas suffisamment affirmée sur le nom de son candidat au Conseil général dans le canton Sud-Ouest, M. Paoli, conseiller municipal.

Dans un manifeste qu'elle vient de publier, elle déclare qu'elle est décidée à ne plus jouer le rôle de dupe.

M. Desnos, adjoint au maire, membre du parti, a donné sa démission.

La majorité socialiste n'étant que de deux voix au Conseil municipal, une crise est probable.

#### Un Attentat à la Dynamite à Levallois-Perret

### DEUX BOMBES FONT EXPLOSION RUE CLÉMENT

Les dégâts matériels  
L'arrivée du Parquet. -- L'enquête

Paris, 4 août. — Un attentat dans les conséquences aurait pu être graves, a été commis ce matin à Levallois-Perret. Deux bombes ont fait explosion dans la rue Clément, à une cinquantaine de mètres des importantes usines Clément-Bayard.

Se trouve-t-on en présence d'un acte de violence et d'intimidation dirigé contre l'usine ? C'est ce que l'enquête ouverte par le parquet de la Seine recherchera.

#### L'Explosion

Dans la rue Clément, nouvellement percée et située entre les usines d'automobiles Clément et l'ancien vélodrome de Levallois-Perret, aujourd'hui englobé dans ces usines, se trouve un petit pavillon composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Cette maisonnette, entourée de terrains vagues et dépendant de la maison Clément, est située à une cinquantaine de mètres seulement des ateliers de construction et des bâtiments de la direction, placés en bordure du boulevard Edgar Quinet.

Le rez-de-chaussée est occupé par les époux Susset, M. Susset est employé aux usines et y travaillait de service de nuit au moment de l'explosion.

Le premier étage est habité par un sergent de ville de Levallois, M. Frisch et sa femme. Cet agent fait au commissariat les fonctions d'inspecteur du service des renseignements. Lors de la dernière grève survenue aux établissements Clément, il fut des plus utiles ; les chefs, ce qui lui valut, sans nul doute, de la part de certains grévistes, une animosité toute particulière. Frisch et sa femme sont, en ce moment, en Bretagne, où ils profitent d'un congé annuel.

Alors que tout était calme aux environs de l'usine et que Mme Susset dormait dans sa chambre à coucher, située au rez-de-chaussée du pavillon, une explosion formidable vint, un peu après minuit, le réveiller et l'effoler. La saignée à manger, qui donne sur la rue Clément, était envahie de fumée, les rideaux prenaient feu et non sans ternir la malheureuse femme voyait dans l'entablement de sa fenêtre, une brèche de 50 centimètres de largeur, sur 40 de profondeur environ. Un sous-brigadier des sergents de ville et 2 agents de ronde, attirés par le bruit, accoururent et pénétrèrent dans l'appartement.

#### Les Dégâts

Ils constatèrent d'importantes dégâts, les meubles étaient abîmés et de la mitraille s'était enroulée dans les murs et jusqu'au plafond. M<sup>me</sup> Susset ne put que conter aux agents de quelle étrange façon elle avait été réveillée. Poursuivant leurs constatations, ces derniers aperçurent sur le trottoir une seconde bombe placée à quelques centimètres seulement du mur du pavillon.

Sans perdre de temps ils invitèrent M<sup>me</sup> Susset à vider les lieux. Ils écartèrent les quelques curieux que l'explosion avait attirés et pénétrèrent M. Barthélemy, commissaire de police de Neuilly, remplaçant son collègue M. Leger commissaire de Levallois en congé.

#### AU MAROC

#### Le colonel français Bouquero meurt sur les bords de la Moulouya

Madrid, 4 août. — Le général Marina, commandant la place de Melilla, annonce la mort du lieutenant-colonel Bouquero, chef du poste français sur la rive droite de la Moulouya.

Le lieutenant-colonel Bouquero entretenait des relations cordiales avec les postes espagnols et était encore récemment venu à Melilla où il avait reçu un accueil particulièrement cordial. Il avait représenté la France aux obsèques d'officiers espagnols, camarades d'armes.

Il déposa une couronne, au nom de l'armée française d'Afrique, dans la mausolée des soldats espagnols.

Le lieutenant-colonel Bouquero avait également fait recueillir les objets appartenant aux officiers espagnols tombés sur les champs de bataille, pour les rendre aux familles.

Le lieutenant-colonel Bouquero était né à Toulouse en 1854. Sorti de Saint-Cyr en 1876, il était capitaine en 1897, commandant en 1898, il fut nommé lieutenant-colonel en 1909 et affecté au 3e zouaves. Il était breveté d'état-major.

#### LE CONGRÈS DE LA C. G. T.

Les questions à l'ordre du jour

Paris, 4 août. — Le Congrès de la C. G. T., qui se réunit tous les deux ans, doit siéger à Toulouse du 3 au 13 octobre prochain.

L'usage veut que quatre questions seulement soient à l'ordre du jour.

Les quatre questions qui ont réuni auprès des fédérations le plus grand nombre de voix et qui seront par conséquent inscrites à l'ordre du jour, sont : 1° les retraites ouvrières ; 2° la réduction des heures de travail ; 3° le contrat collectif et la capacité commerciale des syndicats ; 4° l'antimilitarisme et la grève générale.

Viennent ensuite, avec un nombre presque égal de voix, la question des accidents du travail et celles des lock-out et de l'organisation dans les grèves.

En outre de l'ordre du jour, le congrès aura à discuter les rapports confédéraux et les propositions de modifications qui ne manquent jamais de se produire.

#### L'arrivée du Parquet

En même temps qu'il accourait sur les lieux du attentat, M. Barthélemy avait fait informer le Parquet et la Préfecture de police des graves événements qui venaient de se passer. A 6 heures du matin, en automobile, arrivait rue Clément, MM. Haestron, juge d'instruction ; Guichard, chef de la brigade des recherches, un des substituts du procureur de la République et Lescur, directeur du laboratoire municipal. Les magistrats se trouvaient alors en présence des représentants des usines Clément qui avaient été également prévenus. La seconde bombe attirait l'attention des magistrats qui, après avis du sous-directeur du laboratoire, estimant le transport dangereux, décidèrent de la faire exploser sur place.

#### On fait exploser le second engin

Le second engin qui, nous dit-on, semblait affecter la forme d'une bouteille à eau chaude, de petite dimension était, à sa partie supérieure, munie d'un morceau de cordeau Bickford. Avant fait débayer le terrain aux cureurs et recouvert la bombe d'une épaisse quantité de terre, les employés du laboratoire firent exploser ce nouvel engin, après avoir mis le feu à distance au cordeau. Cette nouvelle explosion fut formidable et les quelques carreaux qui restaient aux fenêtres du pavillon, tombèrent à leur tour. La délicate opération terminée, les débris de la bombe et ceux trouvés dans l'immeuble, furent soigneusement ramassés et emmenés dans un sac jusqu'à la préfecture de police, où ils feront l'objet d'un examen approfondi.

#### L'Enquête

L'enquête ouverte par le commissariat et le parquet ne permet pas encore de savoir à quelles causes cet attentat peut être attribué. Il ne semble pas, au premier abord, qu'il ait été dirigé contre les usines Clément, dont les bâtiments, en effet, sont situés à quelque distance du pavillon de la rue Clément. La présence en temps ordinaire dans ce pavillon d'un agent du commissariat, que ses fonctions lors d'une récente grève exposèrent aux grévistes, semble plutôt avoir provoqué cette tentative criminelle.

Son auteur ignorait-il, en la commettant, l'absence de l'agent Frisch et de sa femme, et visait-il ce dernier ? Ou bien connaissait-il l'absence de 2 époux et voulut-il détruire leur habitation, ou ne le sait encore.

#### A l'Usine

Aux usines Clément, ou l'un des directeurs, M. Guilhemout veut bien nous recevoir. On nous déclare que l'attentat ne semble en rien avoir été dirigé contre les établissements. On ne pense pas davantage qu'il soit l'œuvre d'un des membres du personnel de la maison, quel qu'il soit, et l'on fait remarquer que si l'auteur du crime avait voulu nuire aux usines, il n'aurait pas choisi un pavillon modeste et isolé comme but de son attentat, mais bien plutôt un point quelconque des ateliers ou des bâtiments de la direction, boulevard Michelet.

## La Semaine Sociale de France A ROUEN

### LA QUATRIÈME JOURNÉE

M. Eugène Duthoit et l'injustice usuraire vis à vis du droit moderne. -- Le cours de M. Boissard sur les retraites ouvrières. -- M. Lerolle et le travail de la femme. -- L'assistance aux vieillards Conférence de M. Gand



#### UN GROUPE DE PROFESSEURS

EN HAUT : M. Grénon, M. Gand, M. Boissard, M. Deslandes, M. Fabbé-Thellier de Poncheville, M. J. Lorolle, M. Duthoit, M. l'abbé Calippe ; EN BAS : M. Lorin, le Père Antoine, M. Vieffond.

Rouen, 4 août.

Après trois jours de travail intense, dans une atmosphère pleine de calme et de sérénité, on se rend plus aisément compte de ce qu'est et de ce que vaut une Semaine sociale.

Si, au lieu de noter les idées émises, on veut exprimer les impressions éprouvées, il y aurait beaucoup à dire.

C'est un courant de vie, de force et de vaillance qui entraîne les semainiers.

On saisit dans toute sa netteté et dans toute sa vigueur la communauté de principes, d'énergies et d'espoirs.

Il ne peut être ici question d'illusions fauchées, car les illusions n'existent pas.

On voit clair.

La conviction qui s'impose, après les cours comme à table d'hôte, c'est la nécessité de travailler et de faire effort pour instaurer une ère meilleure.

Les conférences inoubliables de l'abbé Thellier de Poncheville et de l'abbé Serillanges, ont été une source de lumières.

Elles ont permis à un grand nombre d'audi-



UN ROUBAISNIEN & M. GONIN

teurs de se rendre un compte plus exact des aspirations sociales contemporaines et de leurs propres aspirations de sociaux et de catholiques.

Ils les ont mieux comprises à l'école des professeurs éminents qui, avec une méthode sûre d'elle-même et une merveilleuse sagacité, constatent les faits, exposent les principes, signalent les tares sociales et proposent les remèdes les mieux appropriés.

A quoi bon faire leur éloge ? Pourquoi parler d'applaudissements, d'ovations et d'acclamations.

Si l'on veut tout relever et souligner le poignant intérêt de tout ce qu'on pu dire M. Lorin, M. Deslandes, M. Calippe, M. Moysses et M. Jean Lerolle et Martin Saint-Léon, il faut lire le compte-rendu « in-extenso » de la Semaine sociale de Rouen.

#### LA JOURNÉE DE JEUDI

Aujourd'hui, nous avons entendu avec un extrême plaisir et une fierté légitime, l'éloquent et disert M. Duthoit.

Il apporte de la clarté à tout ce qu'il touche, même et surtout aux sujets les plus agités.

Son cours en a été une nouvelle preuve.

#### L'injustice usuraire vis-à-vis du droit moderne

Tel est le sujet traité par notre éminent compatriote.

D'après M. Duthoit, l'injustice usuraire ne doit pas s'entendre seulement de certains abus qui se rapportent au con-

tact de prêt — intérêt excessif, prêt à la petite semaine, vente à crédit — mais de toute violation d'autrui sous le voile du contrat. C'est dans ce sens que Léon XIII a pu dire qu'une usure forme par des hommes avides de gain.

Aussi les formes de l'usure sont-elles multiples. A côté de l'usure d'argent, seule réprimée par le Code, il y a l'usure du propriétaire qui abuse du locataire de son immeuble, celle de l'employeur qui abuse du travail de son employé ; celle, plus grave encore par ses répercussions, du spéculateur, qui altère la valeur des choses sur le marché.

Sécurité du droit chrétien, tolérance du droit individualiste et révolutionnaire vis-à-vis de l'injustice usuraire.

Les sévérités du droit médiéval à l'égard de l'usure furent introduites presque dans la doctrine des théologiens. A la faveur de la Renaissance et de la Réforme, certains publicistes revendiquent la liberté absolue des contrats. Le droit révolutionnaire consacre ce principe, et dès lors, malgré certains tempéraments apportés par le Code civil à cette liberté absolue, vent naitre des abus qui ne tarderont pas à donner à la question de l'usure comme un regain d'actualité.

3° Réaction dans les faits contre la tolérance légale de l'injustice usuraire.

Cette réaction apparaît dans la doctrine juridique, la jurisprudence, comme aussi dans certains faits d'organisation professionnelle anti-usuraire et dans certaines réformes législatives récemment accomplies dans divers pays.

a) En doctrine, beaucoup de juristes se prononcent qu'il est impossible de consacrer au nom de la liberté des conventions, la suppression absolue du contractant le plus fort ou le plus habile.

b) La jurisprudence tend à réduire les obligations excessives, à supposer d'une personne, par sa bêtise, ignorance, inexpérience des affaires, ou sous la pression de la nécessité, ait fait une promesse hors de proportion avec le service ou la prestation réciproque.

c) L'organisation professionnelle, qu'il s'agisse des viticulteurs qui s'associent contre la fraude, des commerçants qui organisent des Comités de liquidation pour prévenir certains excès de la spéculation, des ouvriers qui se syndiquent pour garantir leur salaire vital, apparaît comme l'une des meilleures modes de protection des individus contre l'injustice usuraire.

Dans sa seconde leçon, M. Duthoit parlera de certaines réformes législatives contre l'usure accomplies récemment dans divers pays.

#### Le cours de M. Boissard sur les retraites ouvrières et la loi du 6 avril 1910

Est-il un sujet plus vaste et plus complexe que les retraites ouvrières ? Malgré l'extrême aridité d'une question si touffue, l'éminent professeur sait la mettre à la portée de tous. Il déclare qu'il ne traitera pas toute la question.

Il y a cinq ans, en commentant la loi sur l'assistance aux vieillards et aux indigents, il formulait la crainte que la mise en expérimentation de cette loi n'eût pour résultat de retarder l'élaboration d'un régime général de retraites pour la vieillesse des travailleurs. La loi sur les retraites, enfin venue, établit l'excellence de la doctrine des catholiques sociaux et par ce qu'elle a de bon et aussi et mieux, par ce qu'elle a de déficient et de transitoire, elle verra par ce qu'elle a de conforme à leurs idées. Elle sera déficitaire sur les points où ils la jugent insuffisante et notamment inefficace.

M. Boissard montre l'incohérence du travail parlementaire et les déniées de la Chambre et du Sénat dans la préparation et le vote de la loi, puis il expose sur quelles bases solides devrait être établi un régime sérieux de retraites pour la vieillesse. Le droit à la pension d'invalidité n'est qu'un des aspects du droit à la vie, c'est pourquoi le travail professionnel doit nourrir le travailleur et assurer sa vie pour les jours de vieillesse. Normalement, le travail professionnel doit nourrir qui s'y livre